

## Note de cadrage générale des groupes d'expertise

En vue de l'écriture des textes de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs, plusieurs sujets techniques, qui n'ont pas ou peu été étudiés dans le cadre de l'expérimentation E+C-, doivent être approfondis d'ici le premier trimestre 2019.

Pour cela, des groupes d'expertise sont constitués pour chacun des sujets identifiés ci-après. Ces groupes sont chargés de produire une analyse objective de ces sujets et des scénarios de prise en compte dans la RE2020.

Les synthèses de ces travaux seront mises à la disposition des groupes de concertation.

### Objet des groupes d'expertise

Les groupes d'expertise ont pour mission d'analyser le sujet qui leur est confié (notamment les contributions apportées sur le sujet), d'envisager les différentes solutions possibles de prise en compte, et d'en évaluer les avantages et inconvénients. Ces groupes sont le lieu d'une réflexion sans parti pris ; ils ne sont en aucun cas un lieu de décision ou de positionnement des acteurs sur les sujets étudiés.

### Liste des sujets techniques menés par les groupes d'expertise (GE)

#### **Groupes d'expertise étude ACV**

GE1-Périmètre de l'ACV

GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique

GE3-Stockage temporaire du carbone

GE4-Fin de vie des bâtiments

GE5-Données environnementales par défaut

#### **Groupes d'expertise étude énergétique**

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique

GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique

GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence

GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

#### **Groupes d'expertise transversaux**

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires

GE11-Surfaces de référence

GE12-Modulations des exigences

GE13-Expression des exigences

GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15\*-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

\*Le GE15, piloté par la DGEC, est à part dans le sens où il sera constitué d'un panel plus large (experts, maîtres d'ouvrage, ...).

Une note de cadrage spécifique pour chacun des groupes d'expertise précise le travail attendu et le cadre dans lequel il doit s'inscrire. Ces notes de cadrages spécifiques par groupe d'expertise sont disponibles sur le site : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/preparons-re2020/>

## Cadre des travaux attendus

Les analyses du groupe d'expertise doivent être menées au regard des objectifs fixés à la RE2020, c'est-à-dire :

- Cohérence avec la trajectoire de la SNBC,
- Prise en compte des lois LTECV et ELAN,
- Prise en compte des directives européennes,
- Prise en compte de la PPE,
- Ecriture essentiellement performantielle de la réglementation (pour être en adéquation avec les travaux menés dans le cadre de la loi ESSOC),
- Maîtrise des coûts (construction + exploitation) pour le secteur du bâtiment,
- Prise en compte du confort des occupants,
- Possibilité de vérifier le respect de la réglementation à la réception des travaux.

## Composition des groupes d'expertise

Afin de faciliter l'avancée des travaux du groupe d'expertise, sa composition est limitée aux seuls acteurs ayant une expertise sur le sujet technique analysé et pouvant contribuer aux travaux, dans la limite d'une douzaine de membres ; quelques sujets plus transversaux pourront nécessiter exceptionnellement de rassembler jusqu'à 20 personnes. Afin de constituer ces groupes d'expertise, une liste des types d'acteurs attendus pour chacun des sujets a été définie dans les notes de cadrages spécifiques.

Les personnes intéressées sont invitées à candidater. L'administration retiendra les personnes qui lui semblent les plus pertinentes.

Les candidats, qu'ils soient retenus ou non, ainsi que l'ensemble des acteurs, pourront contribuer à l'alimentation de ces groupes d'expertise en envoyant des contributions écrites qui seront partagées avec l'ensemble des membres des groupes d'expertise et mises à disposition des groupes de concertation.

Ces contributions sont à envoyer selon les modalités précisées dans la note "Modalités d'envoi des contributions écrites", disponible sur le site <http://www.batiment-energiecarbone.fr/preparons-re2020/>.

## Modalités de candidature aux groupes d'expertise

Pour candidater à un groupe d'expertise donné, les candidats doivent :

- prendre connaissance de la note de cadrage spécifique à ce groupe d'expertise (disponible sur le site <http://www.batiment-energiecarbone.fr/preparons-re2020/>)
- vérifier dans cette note de cadrage spécifique qu'ils correspondent bien à l'une des catégories d'acteurs attendus pour le groupe pour lequel ils candidatent,
- compléter le formulaire en ligne suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/1DweWFcvOVroHuhiJNklSAX2ELZdNW\\_bKJ4qYYXoCfLc/edit?ts=5bb24490](https://docs.google.com/forms/d/1DweWFcvOVroHuhiJNklSAX2ELZdNW_bKJ4qYYXoCfLc/edit?ts=5bb24490)

-> Les candidatures sont à déposer avant le **31/10/2018**.

NB : Chaque candidature à un groupe d'expertise nécessite de remplir un formulaire distinct.  
NB2 : Les candidats souhaitant faire une contribution écrite relative au groupe auquel ils postulent sont invités à l'envoyer avant leur candidature si cela leur est possible.

## Rôle du pilote du groupe d'expertise

Le pilote du groupe d'expertise est en charge de la rédaction du rapport du groupe d'expertise : pour cela il réalise des analyses préalables, recueille l'avis des experts... tels que décrit ci-dessous. Il s'assure que le sujet

qui lui a été confié sera traité avant l'échéance fixée et il rend compte de l'avancée des travaux au chef de projet de l'administration identifié comme suiveur du groupe d'expertise.

## **Fonctionnement du groupe d'expertise**

### Phase 1 (1 mois)

L'ensemble des acteurs font parvenir des contributions techniques au groupe selon les modalités indiquées dans la note "Modalités d'envoi des contributions écrites".

Les experts fournissent au pilote, aussitôt que possible, des documents complémentaires, éléments bibliographiques, retours d'expériences... en lien avec les sujets analysés et dont ils ont connaissance.

Le pilote du groupe d'expertise réalise un état de l'art sur le sujet traité, ainsi que des premières analyses. Il rédige une première version provisoire du rapport du groupe d'expertise.

### Phase 2 (2 semaines)

Le pilote réalise une synthèse des contributions et fait évoluer la version provisoire du rapport du groupe d'expertise à partir de celles-ci. Il transmet ce rapport provisoire au groupe d'expertise.

NB : le pilote peut solliciter les experts par courriel ou téléphone dès la phase 2 s'il le juge nécessaire.

### Phase 3 (2 semaines)

Les experts fournissent par écrit leurs avis et propositions d'ajouts et modifications du rapport au pilote. Cette phase de 2 semaines peut nécessiter une réunion téléphonique, des entretiens téléphoniques, voire éventuellement une réunion physique.

### Phase 4 (2 semaines)

Le pilote finalise le rapport du groupe d'expertise et le remet à l'administration et au groupe de concertation concerné.

NB : certains sujets pourront nécessiter de procéder différemment (notamment prolongation de la phase 3), en accord avec l'administration.

## **Documents cadres**

Les rapports des groupes d'expertise devront suivre un même modèle qui sera fourni par l'administration.